

let's go beyond!

RAPPORT ANNUEL 2019 / 2020

DÉCLARATION
DE PERFORMANCE
EXTRA-FINANCIÈRE



Assemblée générale mixte
11 juin 2021

GROUPE BENETEAU

8. Déclaration de performance extra-financière

Présenté le 9 juillet 2020, le plan Let's Go Beyond ! fixe les orientations stratégiques du Groupe Beneteau à horizon 2025. Si l'exercice de transition de 16 mois 2019-2020 a été marqué par la crise sanitaire et ses conséquences sur toutes les activités du Groupe, des avancées significatives ont été réalisées en matière de gouvernance de la politique RSE. Ainsi le Comité spécialisé du Conseil

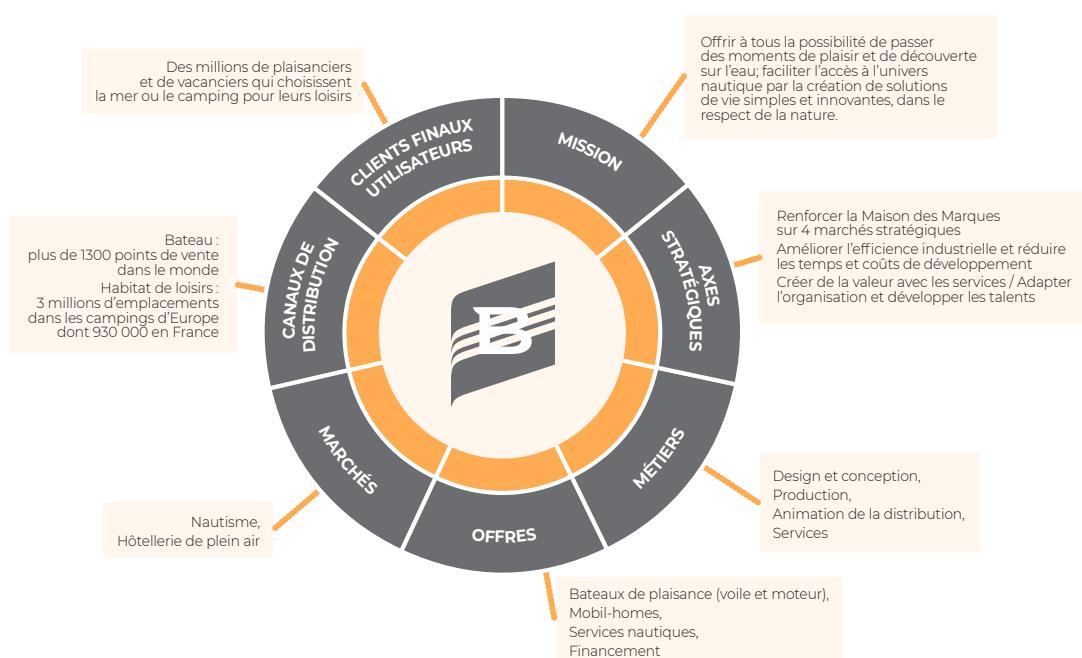
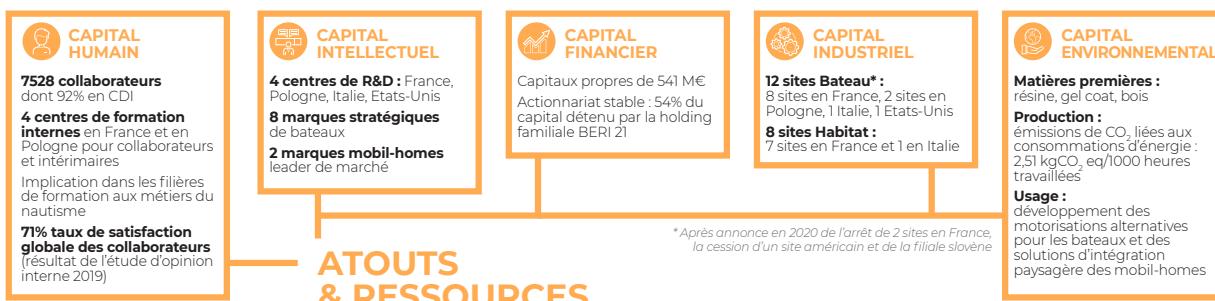
d'Administration pour l'éthique a vu ses missions élargies pour devenir le Comité Ethique et RSE. Le pilotage de la stratégie RSE est placé sous la responsabilité du Comité de Direction Générale, tandis que l'animation et la coordination de la démarche avec les différents métiers est confiée à la direction de la Communication corporate.

8.1 Modèle d'affaires

Le Groupe Beneteau est présent dans 2 domaines d'activité : la construction et la commercialisation de bateaux de plaisance avec l'ambition de développer davantage les activités liées aux services nautiques ; et la construction et la commercialisation de mobil-homes et d'hébergements alternatifs destinés aux campings.

L'activité de la division Bateau représente 85% du chiffre d'affaires du Groupe, tandis que la division Habitat en réalise les 15% restants. Le Groupe opère également une activité de financement pour ses deux divisions au travers de la société SGB Finance détenue à 49%.

MODÈLE D'AFFAIRES



* Après annonce en 2020 de l'arrêt de 2 sites en France, la cession d'un site américain et de la filiale slovène

VALEURS POUR LES PARTIES PRENANTES

CHIFFRE D'AFFAIRES 2019-2020 (16 mois)
1344,4 M€

COLLABORATEURS (RÉMUNÉRATIONS)
441 M€

ACTIONNAIRES (DIVIDENDES VERSÉS EN 2020)
18,85 M€

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



8.2 Analyse des risques et enjeux extra-financiers

Le Groupe Beneteau fonde son analyse des risques et enjeux extra-financiers sur la matrice de matérialité réalisée au cours du précédent exercice 2018-2019. Cette matrice a été élaborée avec les parties prenantes internes (dont dirigeants, collaborateurs, actionnaires, partenaires sociaux) et externes (dont clients, utilisateurs, concessionnaires, fournisseurs, partenaires de formation, société civile et associations, pouvoirs publics) qui ont contribué à l'identification et à la priorisation des enjeux extra-financiers. Ainsi quarante-quatre enjeux dont neuf enjeux prioritaires ont été identifiés. Les deux enjeux liés à la gouvernance de la politique RSE ont été traités au cours

de l'exercice 2019-2020. Au cours de l'exercice 2018-2019, la cartographie des risques liés à ses activités a également été réalisée par la direction du contrôle interne.

Les risques relatifs à la lutte contre la précarité alimentaire et le respect du bien-être animal ainsi que les risques liés à l'alimentation responsable, équitable et durable n'ont pas été analysés car ils sont considérés sans liens directs ou indirects avec les activités du Groupe Beneteau.

Le tableau ci-dessous reprend les 13 risques et enjeux extra-financiers issus de l'analyse croisée des risques identifiés par la matrice de matérialité et la cartographie des risques.

Social et sociétal	Environnement	Luttre contre la corruption	Droits humains	Lutte contre l'évasion fiscale
1. Garantir un environnement de travail sûr et sain pour nos collaborateurs	6. Garantir la sécurité des opérations industrielles	11. Garantir la pratique éthique des affaires	12. Préserver les droits humains et les libertés fondamentales ; lutter contre les discriminations, l'inégalité femmes-hommes et le harcèlement	13. Prévenir l'entreprise des risques liés à l'évasion et à la fraude fiscale
2. Garantir la qualité des produits pour la sécurité des consommateurs	7. Réduire l'impact environnemental de nos produits durant leur usage			
3. Développer les compétences nécessaires à la performance durable de l'entreprise	8. Réduire l'impact environnemental de nos opérations industrielles			
4. Attirer les talents et renforcer l'attractivité des métiers nautiques	9. Développer les achats responsables et les relations fournisseurs de long terme			
5. Maîtriser le risque sanitaire pour préserver la santé des collaborateurs et garantir la poursuite de l'activité	10. Contribuer aux filières de déconstruction			

8.3 Principaux enjeux extra-financiers

8.3.1 SOCIAL ET SOCIÉTAL

ENJEU 1 : GARANTIR UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SÛR ET SAIN POUR NOS COLLABORATEURS

Description du risque

Protéger l'intégrité physique et garantir la sécurité de chaque collaborateur est une priorité absolue du Groupe Beneteau. Les principaux risques sont liés aux activités

industrielles et concernent l'exposition aux agents chimiques dangereux et aux poussières, aux opérations de manutention de charges manuelles au poste de travail,

aux chutes de hauteur, à l'organisation de l'usine et à la configuration des produits. En 2019-2020, l'exposition aux risques biologiques (virus) a été incorporée et des plans de reprise puis de poursuite de l'activité pour les personnels ne pouvant télétravailler ont été mis en œuvre (voir enjeu 9). Les risques sont évalués et hiérarchisés en fonction de leur gravité, de leur fréquence et de leur occurrence. Les événements non souhaités (presqu'accidents, soins, accidents avec ou sans arrêt, maladies professionnelles, départs de feu, déversement...) sont systématiquement enregistrés et analysés. Des plans d'actions sont menés pour empêcher qu'ils ne se reproduisent.

Politique et objectif

Adopté en 2016, le plan pluriannuel d'action pour la sécurité BSAFE est déployé sur l'ensemble des sites en France et aux Etats-Unis. Les filiales polonaises et italiennes déploient des programmes similaires. L'objectif 2020 est de diviser par 2 l'accidentologie par rapport à l'exercice de référence 2015-2016 sur le périmètre RSE du Groupe (toutes les filiales de production), soit une diminution de 25% par an du taux de fréquence des collaborateurs. L'objectif 2022 sera de réduire de 20% le taux de fréquence avec un objectif intermédiaire de -10% à fin 2021. Afin d'atteindre cet objectif collectif, chaque site de production se voit fixer un objectif individuel de sécurité.

Des évaluations (internes aux sites et externes par des experts désignés) ont lieu avec régularité pour évaluer le niveau de maturité et les points de progression de chacun des sites. Ces évaluations donnent lieu à des plans d'actions collectifs au Groupe ou propres aux sites.

Actions mises en place en 2019-2020

Le programme BSAFE repose sur la formation de l'encadrement et la sensibilisation à la sécurité de tous les

collaborateurs, permanents, intérimaires, apprentis et alternants. Le message clé de la formation BSAFE est celui de la responsabilisation : collective car la sécurité est l'affaire de tous et individuelle car chacun est acteur dans ce domaine. Le dialogue sécurité est au cœur de ce programme : c'est un moment d'échange entre opérateurs et managers sur le thème de la sécurité.

Outre les formations réglementaires classiques (CACES pour la manutention, habilitations électriques, etc), des formations abordant les risques et les règles de sécurité, l'utilisation de matériels jugés dangereux, les gestes et postures, et la prévention du risque chimique pour l'activité composite de la division Bateau sont déployées. En 2019-2020 une sensibilisation à l'ergonomie auprès des différents métiers supports (bureaux d'études, achats et logistique) a été conduite.

Résultats obtenus sur l'exercice 2019-2020

Aucun accident industriel majeur n'est survenu sur les sites de production en 2019-2020. Plus de la moitié des investissements sécurité en 2019-2020 concernent l'exposition aux agents chimiques dangereux. Ces investissements matériels ont permis l'adéquation des moyens d'aspiration collectifs (et soufflage) aux émissions de composés organiques volatils sur les sites et notamment dans les ateliers moulage. Les émissions sont aussi réduites grâce à l'utilisation de techniques en moules fermés qui représentent +62% des pièces produites (en tonnage de résines et gelcoat réalisé par SPBI en 2019).

Un autre axe majeur de réduction des expositions des collaborateurs est la substitution des résines et gelcoat conventionnels par des produits à faible teneur en styrène (68% des résines utilisées).

Montant des investissements Groupe relatifs à la santé et à la sécurité en 2019-2020 : 4,26 M€

En France

- 8308 dialogues sécurité réalisés
- 88 managers formés BSAFE
- Plus de 2955 personnes formées à la sécurité
- Plus de 85% d'actions différées de correction des risques réalisées

Indicateur-clé de performance**Accidentologie¹ - Périmètre RSE**

Indicateur de performance, périmètre RSE	Objectif BSAFE 2020	2019/2020 (16 mois)	2018/2019 (12 mois)	Exercice de référence 2015/2016
Taux de fréquence des collaborateurs	16	21,13 -15% vs N-1 -36% vs année référence	24,6	32,7
Taux de gravité des collaborateurs	N/A	1,19	0,88	1,63
Périmètre France		2019/2020 (16 mois)	2018/2019 (12 mois)	2017/2018
Jours d'absence pour maladies professionnelles		18 298 +1,4% vs 2018-2019	13 228 -12% vs 2017-2018	15 032

ENJEU 2 : GARANTIR LA QUALITÉ DES PRODUITS POUR LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS**Description du risque**

Dans le nautisme, la qualité est un enjeu de sécurité particulièrement fort pour les consommateurs et les utilisateurs finaux en raison des conditions dans lesquelles s'exerce la navigation en bateau. Au-delà des considérations esthétiques de la qualité perçue, les risques de non-qualité pour la division Bateau sont directement liés à des risques potentiels de sécurité pour l'utilisateur final.

Politique et objectif

La politique Qualité de la division Bateau s'appuie sur un plan de route pluriannuel qui vise à améliorer la qualité dans 4 domaines : qualité des produits, qualité des développements, qualité des achats fournisseurs et qualité de production. Au quotidien, les points critiques de non-qualité sont analysés et pilotés en fonction de leur impact sur la sécurité des consommateurs. Cette boucle dynamique vise à intégrer rapidement les correctifs dans les phases de développement et/ou de production du modèle. Lors du développement d'un nouveau modèle, toutes les fonctions critiques pour la sécurité sur le bateau sont validées par les équipes qualité. Ces équipes accompagnent également les lancements (mises à l'eau) des premiers bateaux d'un même modèle pour y conduire les audits qualité lors des essais en mer en conditions d'utilisation client.

Dans le cadre des procédures d'achats considérés sensibles ou critiques d'un point de vue qualité et sécurité des consommateurs, la sélection des fournisseurs est

réalisée suivant une matrice de préconisation contenant les critères qualité et sécurité attendus. En cas d'aléas en production lié à un équipement acheté, le fournisseur est associé au traitement et à la résolution des aléas afin d'éviter la répétition du risque qualité.

Lors du processus de construction du bateau, les contrôles qualité intermédiaires et finaux ont pour objectif de déceler et corriger les défauts. Les centres de formation internes du Groupe Beneteau permettent de former et d'habiliter les opérateurs pour toutes les opérations à risque pour la conformité du bateau.

Afin de garantir la sécurité de ses bateaux tout au long de leur utilisation, les marques du groupe Beneteau proposent aux réseaux de concessionnaires des formations techniques de plusieurs jours, dispensées dans ses centres de formation internes et animées par les équipes du service après-vente (SAV) et des centres de formation, avec la participation de certains fournisseurs. Les marques disposent chacune d'une équipe SAV itinérante qui se déplacent chez les concessionnaires du monde entier pour les assister et les former techniquement.

Dans la division Habitat, la démarche qualité est déployée au travers d'un plan de surveillance industriel basé sur des points de contrôles obligatoires tout au long du processus de fabrication : contrôles sécuritaires, fonctionnels et esthétiques en production et sur parc. En amont de la production, des tests de qualification sont menés afin de valider tous les composants et produits.

¹ Uniquement pour les sociétés ayant une activité de production

Actions mises en place en 2019-2020

Au cours de l'exercice 2019-2020, la certification ISO 9001 pour le management de la qualité a été renouvelée dans toutes les filiales concernées qui représentent 87% du chiffre d'affaires de la division Bateau.

Les centres de formation internes du Groupe Beneteau transmettent le savoir-faire technique et délivrent les habilitations, valables 3 ans, pour les métiers et les opérations à risque qualité et/ou sécurité, tels que l'installation des circuits de gaz, le collage des hublots ou des ponts.

Les équipes de développement Bateau travaillent de plus en plus en co-conception avec les fournisseurs sur les nouveaux modèles. Chaque année, un planning d'audit qualité des fournisseurs est mis en place et couvre une

dizaine de fournisseurs. Le planning est établi en fonction de l'importance et de la criticité des fournisseurs (qui comprend l'aspect qualité). Les équipes achats et qualité mènent ensemble ces audits qualité des fournisseurs et établissent une notation qualité. Ces actions ont toutes pour objectif de diminuer le risque de non-qualité provenant des achats et l'évolution moyenne de la notation globale des fournisseurs est en amélioration avec près de 70% des fournisseurs notés A.

Au cours de cet exercice, les interventions des référents techniques des équipes SAV des marques à l'international ont été fortement perturbées en raison de la crise sanitaire et des restrictions fortes des voyages. Dans la mesure du possible, les équipes ont continué de fournir leur assistance à distance grâce aux visioconférences et autres outils.

Indicateur-clé de performance

Mis en place au cours de l'exercice 2019-2020, cet indicateur sera publié à partir de l'exercice 2021.

ENJEU 3 : DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES À LA PERFORMANCE DURABLE DE L'ENTREPRISE

Description du risque

Dans le cadre de l'activité industrielle de construction de bateaux de plaisance et de mobil-homes, des compétences insuffisantes peuvent être l'une source de non-qualité et ainsi générer des produits pouvant présenter des risques pour l'utilisateur final.

dispensent également des formations pour les collaborateurs des bureaux d'études et les ingénieurs lors de leur arrivée dans le Groupe.

Politique et objectif

La politique de formation du Groupe Beneteau mise sur le développement des savoir-faire et des compétences en s'appuyant sur la formation des collaborateurs tout au long de leur carrière, l'accompagnement dans le développement des compétences, et la facilitation des parcours d'évolution interne au sein de l'entreprise.

En France, les formateurs sont tous d'anciens opérateurs avec une forte expérience, garants de la transmission de la culture d'entreprise comme du savoir-faire artisanal et industriel. Les actions de tutorat permettent de continuer à former les collaborateurs au poste de travail (AFEST). Le catalogue de formation couvre plus de 100 thèmes et chaque année, de nouveaux modules sont déployés pour répondre aux innovations technologiques des bateaux construits par le Groupe.

Le savoir-faire technique

Avec des métiers complexes et peu de formations disponibles pour la filière nautique, le Groupe Beneteau a mis en place ses propres centres de formation techniques en Vendée, à Bordeaux, aux Etats-Unis et en Pologne. Ils permettent de transmettre les savoir-faire techniques de la construction nautique (moulage en matériaux composites, assemblage et montage des bateaux) et

L'excellence industrielle

En complément des formations qualité et savoir-faire technique, deux parcours métiers méthodes et conduite de projet sont proposés respectivement aux collaborateurs des méthodes usine et méthodes lancement des bureaux d'études, ainsi qu'aux chefs de projet.

Actions mises en place en 2019-2020

Les périodes de confinement en France et les mesures prises par les gouvernements dans les autres pays où le Groupe est présent ont perturbé de façon très conséquente les plannings de formation. Plusieurs formations ont été réalisées sur les périodes d'activité partielle. Certaines actions de formation initialement programmées en présentiel ont été adaptées pour être délivrées à distance.

¹ Les actions de formation en lien avec la sécurité et la qualité sont respectivement présentées dans les enjeux 1 et 2 de cette Déclaration de performance extra-financière 2019-2020.

Toutefois, certaines thématiques ne s'y prêtaient pas (comme les formations techniques où l'apprentissage du geste est essentiel) et les conditions de mise en œuvre à distance n'étaient pas toujours optimales (disponibilité du matériel informatique, qualité de connexion internet à domicile, disponibilité, etc). Lors de la reprise d'activité et afin de gérer au mieux l'absentéisme en usines, des

formations ont dû être reportées ou annulées. L'engagement de plans de sauvegarde de l'emploi dans les filiales françaises à l'automne 2020 a également perturbé le planning des formations et leur réalisation. Ces éléments expliquent que le nombre d'heures de formation par salarié soit en baisse sur cet exercice.

Indicateur-clé de performance

Nombre d'heures de formation par salarié - CDI	2019/2020 (16 mois)	2018/2019 (12 mois)
France	9,34	10,9
Périmètre RSE	8,37	NA (erreurs données historiques)

ENJEU 4 : ATTIRER LES TALENTS ET RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS NAUTIQUES

Description du risque

Les métiers de l'industrie et a fortiori ceux de la construction nautique sont généralement peu connus du public et des jeunes en particulier. Peu visible en tant qu'employeur, la filière peine à faire connaître et attirer les talents pour les métiers de la construction nautique.

Politique et objectif

Afin de faire connaître et promouvoir les métiers de la construction nautique, le Groupe Beneteau participe activement aux travaux du Campus des Métiers et des Qualifications du Nautisme situé dans la région Pays de Loire en France.

Actions mises en place en 2019-2020

En décembre 2019, le Groupe Beneteau a lancé la campagne « Deviens constructeur nautique » en ligne et sur l'Espace Emploi au Nautic à Paris. Il a également lancé un site web consacré à la découverte des métiers et des savoir-faire de la construction nautique : deviens-constructeur-nautique.fr. Baptisé "Deviens Constructeur Nautique", il regroupe toutes les informations concernant les différents métiers du Groupe, accessibles du CAP au Bac +5. On y trouve également les offres de formation, y compris en pré-recrutement, entièrement indemnisées et prises en charge, et les événements permettant aux candidats de prendre contact directement avec des recruteurs.

Pour la rentrée 2020, le Groupe Beneteau a maintenu son engagement vis-à-vis de l'alternance malgré la crise sanitaire et ses conséquences qui l'ont contraint à revoir à la baisse le nombre d'alternants. Une vingtaine de contrats d'alternance ont été conclus pour la France, dont

une promotion d'apprentis formés en CAP composites en partenariat avec le CFA – MFR de Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Les autres contrats d'alternance ont concerné les métiers de la menuiserie, de l'amélioration continue, les projets industriels, le développement informatique, l'ingénierie et la comptabilité. Pour favoriser la mixité intergénérationnelle et la transmission des savoirs, chaque jeune a pour tuteur ou tutrice un collaborateur très expérimenté dans son métier.

Le Campus des Métiers et des Qualifications du Nautisme dont le Groupe Beneteau a la présidence est actif dans trois grands domaines : l'attractivité des métiers et des formations, l'adéquation entre offre de formation et besoins en compétences des entreprises, ainsi que les actions et projets collaboratifs. Les actions récurrentes menées par le Campus en région Pays de Loire pour faire connaître les métiers nautiques comprennent la participation aux différents salons régionaux d'orientation (Salon de l'étudiant, Semaine de l'emploi maritime, Forums emploi-formation, etc), les interventions bihebdomadaires dans les collèges, lycées et établissements de formation. A la rentrée 2020, le Campus a lancé le Brevet d'initiation Mer et le Certificat d'aptitude à l'enseignement d'initiation à la mer pour les collégiens dans le but de favoriser la connaissance des métiers de la mer comme préalable essentiel à une orientation vers les formations et les métiers maritimes. Enfin, le projet de création d'un GEIQ Nautisme (groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification) est actuellement à l'étude.

Résultats obtenus sur l'exercice 2019-2020

Trente-cinq nouveaux contrats en alternance ont été conclus pour la rentrée 2020 en France, dans la division

Bateau. Suite au recensement des besoins des entreprises, le Campus Nautisme a adapté l'offre des établissements de formation pour y répondre en créant et adaptant les formations suivantes : FCIL technicien·ne préparateur·trice

de bateaux, deux Bac Pro Systèmes numériques / Métiers de l'électricité et environnements connectés, Titre professionnel Constructeur aménageur bois et composites.

Indicateur-clé de performance

Périmètre France - Nombre de personnes en contrat d'alternance au 31 décembre 2020 : 62 soit 80% des contrats en CDD en France

ENJEU 5 : MAÎTRISER LA CRISE SANITAIRE POUR PRÉSERVER LA SANTÉ DES COLLABORATEURS ET GARANTIR LA POURSUITE DE L'ACTIVITÉ

Description du risque

Dans le contexte du Groupe Beneteau, le risque sanitaire peut conduire à une interruption des opérations en raison de la non-disponibilité des collaborateurs et par extension à la non-disponibilité de remplaçants compétents, pouvant ainsi amener également un risque de sécurité et de qualité. La crise sanitaire du Covid-19 a commencé par toucher les opérations du Groupe en Italie en février 2020 et s'est rapidement étendue à l'ensemble des pays dans lesquels il est présent.

Politique et objectif

La crise sanitaire Covid-19 a eu pour effet dans le Groupe de suspendre toutes les opérations industrielles pendant 6 semaines en mars/avril 2020. La mise au point du plan de continuité de l'activité avait pour objectif de définir les actions techniques et organisationnelles permettant de contenir le taux d'absentéisme dans des limites permettant de maintenir l'activité de production sur chaque site.

Celle-ci a pu reprendre de manière progressive dès fin avril 2020 avec la mise en œuvre d'un plan de redémarrage qui a nécessité d'adapter l'organisation et les horaires de travail en usine, d'établir de nouvelles règles pour l'utilisation des espaces communs sur les sites de production, de mettre en place les nouveaux protocoles sanitaires et les moyens de prévention. La prévention comprend la communication et les consignes aux collaborateurs et sur les lieux de travail, la fourniture des équipements de protection individuels appropriés (masques, SHA, kits de désinfection), le nettoyage et la

désinfection des lieux de travail et des moyens partagés. Pour les collaborateurs pouvant effectuer leurs missions à distance, le recours au télétravail a été encouragé et celui-ci a été pratiqué dans tous les métiers, dans toutes les filiales et dans tous les pays.

L'évolution de la crise sanitaire fait l'objet d'un suivi hebdomadaire par le Comité de pilotage Covid-19 instauré au niveau du Groupe. Ce Comité vérifie que les moyens de prévention pratiqués sont efficaces et préconise les améliorations possibles. Une note d'information Covid-19 est envoyée toutes les semaines à l'ensemble des collaborateurs.

Actions et résultats obtenus sur l'exercice 2019-2020

L'évolution des cas positifs et contacts au Covid-19 a été suivie toutes les semaines depuis mars 2020. Les critères du taux d'incidence et du taux de mortalité dans les régions concernées ont induit le niveau de protection mis en place suivant la vulnérabilité des sites.

Dans les sites de production, la crise sanitaire du Covid-19 a imposé la mise en place de mesures spécifiques qui ont nécessité d'adapter certains modes opératoires et procédures qualité, sans en altérer la portée.

Le Groupe a mis en place un indicateur ad hoc et non dynamique calculé d'après le nombre de cas par rapport au total des effectifs (équivalent au taux de fréquence / 1000 personnes). Cet indicateur a permis d'assurer le suivi de l'évolution des cas et le renforcement des mesures de prévention dans certains secteurs.

Aucun cluster Covid-19 n'est apparu sur les sites du Groupe Beneteau au cours de l'exercice.

Indicateurs-clé de performance

Taux d'absentéisme Périmètre RSE	2019/2020 (16 mois)	2018/2019	2017/2018
Maladie	5,82%	5,69%	5,73%
Accident du travail / Maladies professionnelles	0,58%	1,14%	1,39%
Autres ¹	0,34%	0,71%	0,63%
Taux d'absentéisme total	7,33%	7,54%	7,75%

8.3.2 ENVIRONNEMENT

ENJEU 6 : GARANTIR LA SÉCURITÉ DES OPÉRATIONS INDUSTRIELLES

Description du risque

Garantir la sécurité et donc la fiabilité et la poursuite des opérations industrielles nécessite de conduire à la fois des actions de prévention et de protection face aux principaux risques que sont le départ de feu, le déversement et la pollution accidentelle liée aux incendies.

Politique et objectif

Dans les deux divisions Bateau et Habitat de loisirs, les directions Hygiène Sécurité Environnement Energie (HSEE) travaillent, sur chaque site et en central, à la prévention des risques dans le but de garantir une maîtrise des process et des activités assurant la sûreté des biens.

Les actions de prévention comme les défenses passives (construction incombustibles), les défenses actives (barrières anti-déversement, moyens de lutte contre le feu...) concourent à une réduction première du risque. Les organisations (gestion des liquides inflammables, contrôle des permis de feu, création de brigades d'Equipiers de seconde Intervention) et les formations (lors de l'accueil ou pour les Equipiers de Première Intervention ou encore les premiers témoins du feu) s'ajoutent pour faire en sorte qu'un événements non souhaité (incendie, départ de feu) ne survienne. Les moyens de protection contribuent, dans le cas de survenue d'un événement non souhaité, à ce que l'impact en soit limité (exercices annuels, déploiement et contrôle des sprinklers et systèmes d'évacuation des fumées, compartimentage, etc).

Les plans d'urgence internes des sites sont régulièrement mis à jour et testés.

Tous les sites ont la capacité de circonscrire un éventuel accident de déversement, de fuite ou eaux d'extinction en cas d'incendie, grâce aux équipements en place (par exemple aires de dépotage étanches et de stockage sécurisées, obturateurs, bassins de rétention ou kits d'intervention).

Ces équipements évoluent chaque année afin d'améliorer la prévention du risque de déversement.

Sur les nouvelles constructions (nouveaux sites, agrandissements ou modifications de sites existants), les systèmes de protection sont dimensionnés pour répondre aux risques potentiels.

Actions mises en place en 2019-2020

Dans la division Bateau, 11 sites sur 12 sites français sont classés au titre des ICPE². Chaque nouveau projet industriel fait l'objet d'un « porter à connaissance » auprès des services de l'Etat permettant d'informer les services concernés des évolutions.

Les plans ETARE sont communiqués au service de secours départementaux et locaux. Des exercices réguliers avec ces derniers sont conduits pour améliorer leur capacité d'intervention dans des sites connus au préalable. Des tests hebdomadaires du bon fonctionnement des systèmes d'aspersion des zones en feu sont assurés sur chaque site de production et des audits de bon suivi de ces contrôles sont régulièrement réalisés.

En France, la division Bateau travaille étroitement avec ses assureurs dans l'étude de nouveaux projets industriels et la sécurisation des activités existantes. Des visites des

1 Congés maternité, congés pour convenances personnelles, absences injustifiées

2 Installation classée pour la protection de l'environnement

installations sont conduites sur tous les sites permettant de mettre en avant les pratiques vertueuses et les points de progrès à conduire pour atteindre les niveaux de sécurisation souhaités sur l'ensemble de la division

plaisance. C'est le responsable HSEE qui réalise le programme de management environnemental sous le pilotage de la direction HSEE.

Indicateur-clé de performance

Au cours de l'exercice 2019-2020, il n'y a pas eu d'incendie ou d'accident industriel majeur (sortant des limites du site ou impactant durablement la production) sur les sites du Groupe Beneteau.

ENJEU 7 : RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE NOS PRODUITS DURANT LEUR USAGE

Description du risque

Avec des durées de vie et d'usage particulièrement longues (de 30 à 40 ans en moyenne), les bateaux de plaisance sont utilisés sur les mers, les lacs et les rivières du monde entier. Les principaux impacts environnementaux liés à leur usage proviennent de leur mode de propulsion et des émissions gazeuses et sonores des moteurs thermiques essence ou diesel, de la composition et de la fréquence d'application des peintures antifouling, des eaux usées générées à bord et des comportements des utilisateurs en navigation, au mouillage et au port. Les analyses de cycle de vie ont démontré que 87% des gaz à effet de serre émis par les bateaux moteur au cours de leur cycle de vie proviennent de la phase d'utilisation. La proportion est de 45% pour les voiliers.

Politique et objectif

Dès la conception des bateaux, les équipes travaillent trois pistes permettant de réduire l'impact environnemental des bateaux de plaisance : comment l'architecture navale et l'ingénierie (y compris le système de propulsion) peuvent améliorer la performance globale du bateau ; comment limiter la consommation de matières premières et utiliser des matériaux plus durables¹ (matériaux composites, bois, plastiques recyclés ou biosourcés) ; comment proposer davantage de confort à bord tout en diminuant la consommation énergétique.

L'architecture navale et l'ingénierie permettent de réduire la masse des bateaux et de concevoir des carènes améliorant la flottabilité afin de diminuer les consommations en mer pour les moteurs. La gestion de l'énergie à bord couvre la production d'énergie d'origine renouvelable (panneaux solaires, éoliennes), son stockage et le choix d'équipements moins énergivores.

La communication visant à inciter les bonnes pratiques d'entretien, de maintenance et d'eco-navigation est essentielle pour limiter l'impact environnemental des bateaux de plaisance. Les différentes marques du Groupe Beneteau diffusent régulièrement des messages de

sensibilisation à l'intention des plaisanciers. Les manuels d'entretien des bateaux contiennent les bonnes pratiques environnementales à adopter pour l'utilisation, l'entretien et la maintenance du bateau.

La démarche d'éco-conception de la division Habitat repose sur le choix de matériaux respectueux de l'environnement, d'équipements économies en énergie et de solutions favorisant la déconstruction en s'appuyant notamment sur les axes suivants : choix de matériaux et composants (produits sans phthalates, bois issus de forêts éco-gérées et labellisées PEFC, acier, laine de verre et bardage recyclables), optimisation des consommations d'eau et d'énergie des mobil-homes (éclairage LED, électroménager A ou A+, solutions de gestion technique centralisée des énergies, minuteur pour éclairage extérieur), maintenance et nettoyage aisés, intégration des habitats à l'environnement paysager, optimisation de la mise en place de la résidence mobile (réversibilité, déchets engendrés), diminution des impacts liés au transport en amont et en aval.

Actions mises en place en 2019-2020

Dans le cadre du plan stratégique *Let's Go Beyond*, la marque Delphia a été repositionnée afin de proposer une gamme de bateaux électriques conçus et développés pour limiter l'impact environnemental de la navigation en eaux intérieures. Par ailleurs, plusieurs modèles de voiliers et de bateaux à moteur disponibles avec des motorisations thermiques ont été développés en version électrique, pour commercialisation à partir de l'automne 2021.

Afin de renforcer l'intégration paysagère des mobil-homes dans les sites naturels où ils sont implantés et en limiter ce qui peut être considéré comme une pollution visuelle, la division Habitat a co-développé avec son fournisseur une peau de recouvrement issue de l'impression 3D permettant de reproduire l'environnement minéral ou végétal environnant.

¹ Voir enjeu 8 – Réduire l'impact environnemental de nos opérations industrielles

Indicateur-clé de performance

Le plan stratégique Let's Go Beyond ! ayant été adopté en juillet 2020, l'indicateur-clé de performance est en cours de définition et sera publié à partir de l'exercice 2021.

ENJEU 8 : RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE NOS OPÉRATIONS INDUSTRIELLES

Description du risque

Les opérations industrielles de fabrications des produits représentent une partie importante des émissions de gaz à effet de serre (l'autre partie importante étant liée à la phase d'utilisation). Dans le cadre de ses programmes de management environnemental, le Groupe Beneteau cherche à réduire l'impact environnemental de ses opérations industrielles liées à la fabrication des bateaux de plaisance et des mobil-homes.

Politique et objectif

Les axes de travail permettant de limiter l'impact environnemental des opérations de production et les émissions de gaz à effet de serre reposent sur la réduction de la consommation de matières premières, l'amélioration de l'efficacité énergétique des sites de production, la diminution des émissions polluantes et de gaz à effet de serre, la maîtrise de la génération des déchets. A ce jour, le Groupe Beneteau ne dispose pas de politique sur le changement climatique.

Une partie de cet objectif de réduction de l'impact environnemental des opérations industrielles est traité par les choix de conception des bateaux qui permettent de limiter la consommation de matières premières et utiliser des matériaux plus durables (matériaux composites, bois provenant de forêts gérées durablement, plastiques recyclés ou biosourcés). Lors de la fabrication des bateaux, le programme de management environnemental vient encadrer les actions menées sur les sites de production. Ces actions sont ensuite vérifiées dans le cadre des certifications ISO 9001, 14001 et 50001 qui se fondent sur l'analyse environnementale, la mise en place de plans d'amélioration des impacts significatifs et la fixation d'objectifs afin de respecter les engagements des sites certifiés en France et en Pologne. Au cours des prochaines années, le périmètre des sites certifiés est amené à s'élargir.

La division Habitat suit quant à elle une démarche ISO 14001 sans but à ce jour de renouvellement de la certification.

Le bois est utilisé pour produire les aménagements intérieurs des bateaux et des mobil-homes ainsi que leur ossature bois. Ressource renouvelable, le Groupe se donne pour objectif d'en optimiser la consommation et

d'augmenter la part de bois provenant de forêts éco-gérées afin d'assurer la durabilité de la ressource.

Actions mises en place en 2019-2020

Les actions mises en place concernent : la consommation de matières premières, la performance énergétique, les émissions de COV et les déchets.

Concernant la consommation de matières premières, le Groupe poursuit la mise en place de machines plus performantes permettant de limiter la consommation de résine et de gel coat lors de l'injection et de l'infusion. Des pièces composites non structurelles ont été produites pour certains modèles de bateaux en utilisant des fibres naturelles en remplacement de la fibre de verre. Des tests sont en cours avec les fournisseurs afin de valider l'utilisation de matériaux recyclés dans la composition de voiles et de tissus d'extérieurs (biminis).

Le Groupe met en œuvre des actions sur tous les sites de production pour améliorer la performance énergétique dont : isolation thermique des bâtiments (toiture ou parement) quand ils font l'objet de travaux, suivi centralisé des énergies (mise en place de centrales GTC et suivi opérationnel des consommations d'énergies), mise en place de dé-stratificateurs (garantir une meilleure homogénéité de la chaleur et éviter les déperditions thermiques dans les ateliers de moulage qui représentent 60% de la consommation de gaz), détection des fuites d'air comprimé (suivi des consommations et vérification des installations car l'air comprimé représente 10% des consommations d'énergie), optimisation des ventilations en atelier, installation d'éclairage LED, intégration des critères de performance énergétique dans les achats, optimisation de l'utilisation des chauffages, mise en place d'un système de réservation de véhicules et de covoiturage, actions de sensibilisation des collaborateurs. L'objectif est d'améliorer la performance énergétique de 5%.

Les émissions polluantes sont principalement liées aux composés organiques volatils (COV) issus de l'activité composite (utilisation de résines, gel coats, enduits de collage et solvants) et ébénisterie (vernissage des bois) pour la construction de bateaux de plaisance. Le Groupe se donne pour objectif de réduire chaque année ses émissions par rapport à l'exercice précédent. Il met en œuvre les actions suivantes dans 2 domaines :

- Matériaux composites : privilégier l'utilisation de techniques d'injection et d'infusion, substituer les résines et les enduits de collage par des produits à faible teneur en styrène, diminuer les consommations d'acétone ;
- Bois : diminuer les consommations de vernis à base solvantée (substitution par des vernis à base aqueuse).

Chaque année, les bilan matières et les plans de gestion de solvants sont communiqués aux parties prenantes.

Afin de maîtriser la génération des déchets liés à ses opérations industrielles, le Groupe se donne pour objectif de maîtriser leur production en réduisant la consommation de matière, d'augmenter le taux de valorisation et de recyclage des déchets non dangereux et

d'adopter des solutions de réduction des transports de déchets. La gestion des déchets se fait en privilégiant les actions de recyclage, puis de valorisation des déchets non dangereux, en limitant leur enfouissement et la génération de déchets dangereux. Tous les sites procèdent au tri sélectif des déchets avec des filières de valorisation, notamment pour les emballages (cartons, plastiques, métaux) et le bois. Les déchets non dangereux ne pouvant être recyclés sont valorisés énergétiquement (incinération). Ainsi une tonne de déchets traités permet au prestataire de produire 30kWh d'électricité. Des actions sont mises en œuvre pour augmenter la valorisation des déchets dangereux (régénération des déchets souillés d'acétone, DEEE et batteries, recyclage ou réutilisation des contenants après lavage). La plupart des déchets dangereux font l'objet d'une incinération avec valorisation énergétique par les prestataires.

Résultats obtenus sur l'exercice 2019-2020

En 2019-2020, toutes les certifications ISO 9001, 14001 et 50001 ont été renouvelées.

Indicateurs-clé de performance

La plupart des indicateurs environnementaux sont présentés en ratio par rapport au nombre d'heures travaillées qui intègrent les heures des intérimaires. Les émissions de COV et CO₂ sont en augmentation sur l'exercice 2019-2020 qui compte 16 mois d'activité dont

deux quatrimestres (septembre/décembre) à forte activité industrielle. Les données relatives aux consommations de matières premières, d'eau et d'énergies sont publiées en annexe.

Emissions de composés organiques volatils (COV)

Périmètre RSE	2019/2020 (16 mois)	2018/2019		2017/2018
		(12 mois)		
Emissions de COV des sites de production	78,3	79,2		85,1
En kg / 1000 heures travaillées	-1%	-7%		

Emissions de dioxyde de carbone (CO₂)

Périmètre RSE	2019/2020 (16 mois)	2018/2019		2017/2018
		(12 mois)		
Emissions de CO ₂ liées aux consommations d'énergie	2,51	2,41		2,50
En kg CO ₂ eq / 1000 heures travaillées	+4%	-4%		

Taux de recyclage/valorisation des déchets non dangereux

Taux de recyclage et valorisation des déchets non dangereux	2019/2020	2018/2019
	(16 mois)	(12 mois)
France	80,5%	72,4%
RSE	65,6%	65,3%

ENJEU 9 : DÉVELOPPER LES ACHATS RESPONSABLES ET LES RELATIONS FOURNISSEURS DE LONG-TERME**Description du risque**

En tant que donneur d'ordres, le Groupe Beneteau veille à ce que ses fournisseurs contribuent positivement aux engagements sociaux et environnementaux, et qu'ils respectent les droits humains.

Politique et objectif

Le Groupe Beneteau s'engage avec ses fournisseurs dans une démarche de développement durable, en veillant à une pratique éthique des affaires. La filière Achats est un acteur clé de la stratégie RSE du Groupe Beneteau qui souhaite instaurer une relation de confiance et inscrite dans la durée avec ses fournisseurs et sous-traitants. La politique d'achats responsables du Groupe implique la mobilisation de toutes les parties prenantes de sa chaîne de valeurs.

Actions mises en place en 2019-2020

Au cours de l'exercice 2019-2020, le Groupe Beneteau a adopté son Code de conduite Fournisseurs disponible en 7 langues (français, anglais, italien, espagnol, polonais, allemand, chinois) et l'a diffusé à l'ensemble des fournisseurs. Une communication dédiée a été adressée à chaque fournisseur dit stratégique qui ont confirmé l'acceptation du Code, soit 150 fournisseurs au total. Le Code de conduite Fournisseurs est systématiquement référencé dans tous les nouveaux contrats d'achats. Les

équipes Achats ont également sensibilisé les sous-traitants de production à l'application du Code. Enfin, un questionnaire a été adressé aux fournisseurs stratégiques afin de mieux connaître leur démarche en matière de RSE et permettre au Groupe d'engager des mesures d'accompagnement si nécessaire.

En raison de la crise sanitaire et des difficultés de se déplacer, les audits Assurance Qualité Fournisseurs qui portent sur les critères de qualité, environnementaux et sociaux n'ont pas pu se tenir.

Le 30 juillet 2020, le Groupe Beneteau a conclu un contrat-cadre de transport transatlantique avec NEOLINE, nouvel armateur français pionnier de la transition énergétique et spécialisé dans le fret hors-normes. En chargeant les bateaux construits en Pays de Loire au port de Saint-Nazaire, le Groupe Beneteau va pouvoir réduire significativement la part de transport routier aujourd'hui nécessaire pour atteindre les ports de départ des lignes transatlantiques. Le transport par cargo roulier à voile tel que proposé par NEOLINE permettra de réduire de près de 90% des émissions de gaz à effet de serre et sera opérationnel en 2023.

Dans le cadre de sa démarche d'éco-conception, la division Habitat mène une politique d'achat responsable des matériaux et des composants visant à limiter l'impact environnemental du mobil-home¹.

Indicateur-clé de performance

Part des achats réalisés auprès des fournisseurs locaux en France : 40,96%

ENJEU 10 : CONTRIBUER AUX FILIÈRES DE DÉCONSTRUCTION**Description du risque**

En France, deux éco-organismes appelés APER et Eco Mobil-Home sont respectivement en charge de la filière de déconstruction des bateaux de plaisance et des mobil-homes en fin de vie. Pour les bateaux de plaisance, la fin de vie survient entre 30 et 40 ans après leur construction, tandis que les mobil-homes ont une durée de vie d'une dizaine d'années.

¹ Voir enjeu 7 – Réduire l'impact environnemental de nos produits

Politique et objectif

Le Groupe Beneteau est un acteur engagé dans les filières de déconstruction : il participe activement aux travaux de leurs éco-organismes et siège aux instances dirigeantes.

Actions mises en place en 2019-2020

Au-delà de la contribution financière en tant que metteur sur le marché, le Groupe Beneteau participe activement à

la gouvernance de l'éco-organisme APER au travers de 3 représentants qui siègent au Conseil d'administration dont 2 membres du Bureau et le Président.

Résultats obtenus sur l'exercice 2019-2020

En 2019-2020, l'APER a réalisé 1624 déconstructions de bateaux de plaisance en France avec la participation de 102

entreprises adhérentes (metteurs sur le marché) et 25 centres de traitement. L'objectif de cette filière est de déconstruire entre 20 000 et 25 000 bateaux d'ici à 2023. A ce jour, aucun autre pays n'a mis en place une obligation similaire.

Indicateur-clé de performance

Pourcentage d'atteinte de l'objectif de 20 000 bateaux déconstruits en 2023 : 9,3%

8.3.3 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

ENJEU 11 : GARANTIR LA PRATIQUE ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Description du risque

Garantir la pratique éthique des affaires est nécessaire à la conduite responsable des activités du Groupe Beneteau envers toutes ses parties prenantes et dans tous les pays. Cela nécessite d'évaluer tous les partenaires commerciaux (fournisseurs, concessionnaires) et les sous-traitants. Les sous-traitants de l'activité Bateau concernent principalement la production de moules, la découpe de tissus de fibre de verre et la production de pièces bois. Les principaux risques sont la monétisation/fuite d'informations confidentielles relatives aux projets de développement, le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme et ceux liés à l'héritage de responsabilité issu de ces sous-traitants.

Politique et objectif

Le socle constitué par la Charte éthique et le Code de conduite applicables à l'ensemble des collaborateurs du Groupe a été complété par l'adoption du Code de conduite Fournisseurs (voir enjeu 5 sur les achats responsables). La procédure de contractualisation d'un sous-traitant, fournisseur ou concessionnaire pour

l'activité Bateau est soumise à l'évaluation du risque lié à l'activité (produits chimiques, bois, sellerie, transport, construction, prêt de personnel en production, prestations intellectuelles pour les architectes et designers, flottes) et au pays d'établissement. Cette approche est également appliquée à la division Habitat.

Actions mises en place en 2019-2020

Le Code de conduite Fournisseurs a été diffusé à l'ensemble des fournisseurs et signé par les fournisseurs stratégiques du Groupe. Il est disponible sur le site web du Groupe Beneteau. Pour les concessionnaires de l'activité Bateau, les contrats de distribution contiennent désormais une clause de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent.

En interne, la crise sanitaire Covid-19 a retardé la mise en œuvre des actions de sensibilisation et de formation des équipes les plus exposées au risque de corruption (commerce, achats, finance et direction générale). Ces formations ont été décalées au début de l'exercice 2021.

Indicateur-clé de performance

Les actions ayant été mises en place en 2020, l'indicateur-clé de performance sera publié à partir de l'exercice 2021 et couvrira deux aspects : la part des dirigeants formés au risque de corruption et la part des fournisseurs stratégiques ayant signé le Code de conduite Fournisseurs.

8.3.4 DROITS HUMAINS

ENJEU 12 : PRÉSERVER LES DROITS HUMAINS ET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES ; LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS, L'INÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ET LE HARCÈLEMENT

Politique et objectif

Implanté en Europe (France, Pologne, Italie) et aux Etats-Unis pour son activité industrielle et agissant en Asie Pacifique depuis un bureau de représentation commerciale situé à Hong Kong, le Groupe Beneteau veille à respecter et préserver les droits humains et les libertés fondamentales dans toutes activités et auprès de toutes ses parties prenantes. La Charte éthique, le Code de conduite et le dispositif d'alerte s'appliquent à tous les collaborateurs dans le monde et constituent le socle fondamental de cet engagement. Le Code de conduite Fournisseurs intègre également les aspects liés aux droits humains et libertés fondamentales.

Le Groupe Beneteau s'oppose à toute forme de discrimination, de harcèlement, d'inégalité de chances, de traitement ou entre les femmes et les hommes. Le Groupe poursuit également des actions en faveur des personnes en situation de handicap et de restriction professionnelle, et s'attache à garantir un environnement de travail sûr et sain dans lequel chaque collaborateur est en mesure de réaliser son plein potentiel.

Actions mises en place en 2019-2020

En France au cours de l'exercice, le Groupe a formé 8 référents contre le harcèlement (11 collaborateurs au total), conformément à la loi pour lutter contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes. Parmi les 8 référents formés, cinq sont des représentants du personnel. Des

binômes formés d'un représentant du personnel et d'un collaborateur RH ont été formés dans chaque entité juridique française.

Le Code de conduite fournisseurs a été porté à la connaissance de l'ensemble des fournisseurs de la division Bateau. Il a été demandé aux fournisseurs identifiés comme stratégiques des divisions Bateau et Habitat de procéder à la signature dudit Code.

Dans le contexte de la crise sanitaire Covid-19 à partir de mars 2020, le Groupe a mis en place des actions de soutien psychologique pour les collaborateurs via un numéro vert en France.

Dans le contexte des négociations des Plans de Sauvegarde de l'Emploi en France débutées en septembre 2020, le Groupe a mis en place des formations à destination des managers afin d'apprendre à mieux détecter les risques psychosociaux et gérer les situations à risque avec leurs collaborateurs.

Résultats obtenus sur l'exercice 2019-2020

Aucune alerte n'a été enregistrée via le dispositif d'alerte.

Périmètre France :

Nombre d'appels au numéro vert de soutien psychologique : 35 appels (mars-décembre 2020)

Nombre de managers formés aux risques psychosociaux en France : 178 managers

Indicateurs-clé de performance

Index d'égalité femmes-hommes (France)

Filiales - France	A fin 2020	A fin 2019	A fin 2018
SPBI	89/100	79/100	84/100
Construction Navale Bordeaux	77/100	77/100	84/100
BIO Habitat	92/100	88/100	77/100

L'index, sur 100 points, se calcule pour les filiales du Groupe Beneteau à partir de 5 indicateurs : l'écart de rémunération femmes-hommes, l'écart de répartition des augmentations individuelles, l'écart de répartition des promotions, le nombre de salariées augmentées à leur

retour de congé de maternité, la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

La part d'emplois occupés par les femmes représente 28,5% de l'effectif global RSE et est en ligne avec les données publiées par l'INSEE pour l'industrie manufacturière.

Personnes en situation de handicap (France)

Périmètre France à fin d'exercice	2019/2020	2018/2019	2017/2018
Nombre d'unités de valeur reconnues en situation de handicap	365	370,1	352,7
% de l'effectif moyen France	6,9%	7,0%	7,0%

8.3.5 LUTTE CONTRE L'EVASION FISCALE**ENJEU 13 : PRÉMUNIR L'ENTREPRISE DES RISQUES LIÉS À L'ÉVASION ET À LA FRAUDE FISCALE****Description du risque**

Cet enjeu recouvre deux risques que sont la fraude fiscale et l'évasion fiscale. En interne, il s'agit de se prémunir contre la fraude fiscale dans l'entreprise, tandis qu'en externe il s'agit d'éviter que le Groupe n'agisse involontairement en facilitateur de la fraude fiscale de la part de ses clients.

Politique et objectif

Dans la division Bateau, le modèle de commercialisation est celui du réseau de distribution constitué de concessionnaires indépendants. Des vérifications dites « due diligence » sont réalisées en fonction de la localisation du prospect client et de son activité (concessionnaire ou loueur professionnel). Une due diligence renforcée est systématiquement réalisée pour toute commande de bateaux par un tiers non concessionnaire du Groupe et/ou dont l'objet social est sans lien avec le nautisme.

Dans la division Habitat, ce risque est non significatif car la commercialisation est exclusivement réalisée via un réseau européen de clients professionnels.

Actions mises en place en 2019-2020

Tout nouveau client concessionnaire pour l'activité Bateau fait l'objet d'une évaluation qui est fonction de son niveau de risque lié à son activité et/ou à son pays d'établissement. Les procédures d'évaluation ont été diffusées auprès des équipes commerciales, administration des ventes, et financières pour application.

Chaque renouvellement de contrat standard de distribution contient désormais une clause de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent.

Résultats obtenus sur l'exercice 2019-2020

En raison de la crise sanitaire Covid-19, certains contrôles initialement prévus sur cet exercice n'ont pas pu être effectués en raison des restrictions de voyage. Au 31 décembre 2020, le Groupe Beneteau a six concessionnaires établis dans deux pays de tourisme nautique et de tradition maritime, figurant sur la liste des pays non coopératifs à des fins fiscales de l'Union européenne (Panama et Seychelles).

8.4 Annexe – Données extra-financières

8.4.1 DONNÉES SOCIALES

EFFECTIFS DU GROUPE – PÉRIMÈTRE RSE

Effectifs à fin d'exercice - CDI et CDD	2019/2020	2018/2019	2017/2018
France	5256	5526	5338
Pologne	1555	1668	893
Etats-Unis*	467	811	795
Italie	241	317	314
Slovénie	NA	40	NA
Hong Kong	9	NA	NA
Effectifs totaux – périmètre RSE	7528	8362	7340
Effectifs - Groupe	7528	8361	7379

* Le site de production de Marion (Caroline du Sud) a été vendu en octobre 2020. Les effectifs au 31 décembre 2020 comprennent le site de production de Cadillac (Michigan) et le bureau commercial d'Annapolis (Maryland).

Répartition des effectifs par statut à fin d'exercice	2019/2020	2018/2019	2017/2018
CDI	92,4%	90%	92,9%
CDD	7,6%	10%	7,1%

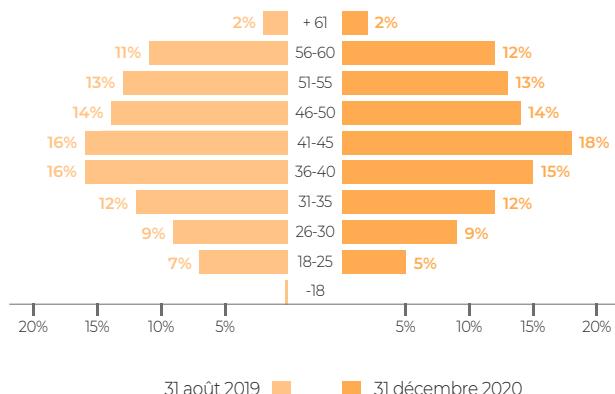
Effectifs à fin d'exercice	2019/2020	2018/2019	2017/2018
CDI	6 957	5376	5186
CDD	571	150	152
Effectifs inscrits	7528	5526	5338
Intérimaires - France	369	800	848
Effectifs totaux	7897	6326	6186

Répartition des effectifs par catégorie à fin d'exercice	2019/2020	2018/2019	2017/2018
Employés et ouvriers	74%	73,1%	73,4%
Autres*	26%	26,9%	26,6%

Part de l'effectif féminin par statut à fin d'exercice	Au 31/12/2020	Au 31/08/2019	Au 31/08/2018
Autres*	27,9%	28,7%	26,4%
Employés / Ouvriers	28,7%	27,5%	26,5%
Total périmètre RSE	28,5%	27,8%	26,5%

* La catégorie « Autres » regroupe les techniciens / agents de maîtrise et les cadres.

Pyramide des âges



ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Périmètre RSE - A fin d'exercice	2019/2020	2018/2019	2017/2018
Part des effectifs à temps partiel	3,9%	3,7%	4,1%
Effectifs en horaires de nuit	115	147	175

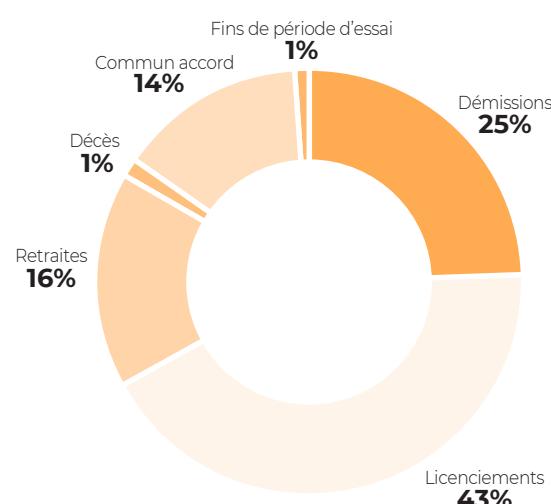
Le travail par équipes, en horaires alternants ou de nuit, concerne essentiellement les métiers du moulage / composite de l'activité Bateau, en lien avec les cycles de

production et les process utilisés. Les effectifs en horaires de nuit sont les personnes ayant travaillé plus de 120 nuits au cours de l'année.

EMBAUCHES, DÉPARTS AU COURS DE L'EXERCICE

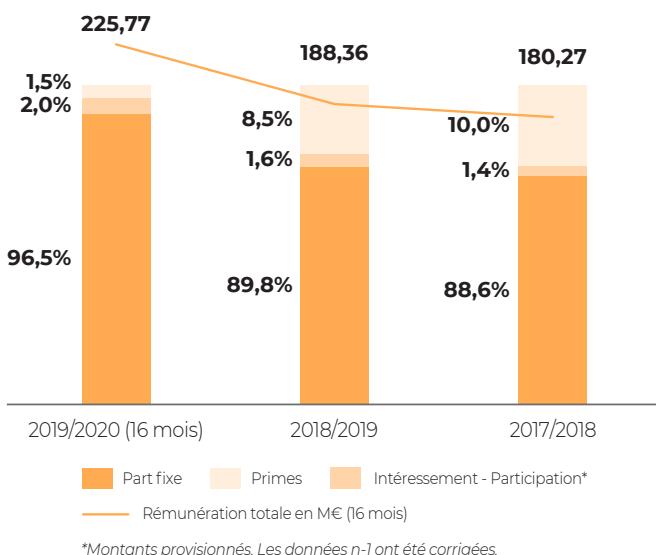
Recrutements - Périmètre RSE	2019/2020 (16 mois)	2018/2019	2017/2018
CDI	507	1 053	989
CDD	663	643	540

Motifs des départs de l'effectif permanent



Taux de turnover - Effectif permanent	2019/2020 (16 mois)	2018/2019 (12 mois)	2017/2018
France	3,79%	4,51%	3,69%
Périmètre RSE	9,09%	8,09%	5,91%

RÉMUNÉRATIONS - FRANCE



La politique de rémunération vise à optimiser l'équilibre entre les différents éléments de rémunération. Elle se fonde sur trois principes : la valeur de marché des postes en fonction d'un marché local référent, le niveau d'inflation, la performance individuelle.

En complément du salaire fixe, les collaborateurs bénéficient d'un système d'intéressement et de

participation, et, pour les collaborateurs de statut cadre, d'une part variable assise, selon les fonctions, sur les résultats de l'entreprise et leurs performances individuelles ou commerciales.

Des accords relatifs à la NAO ont été signés dans les sociétés françaises BIO Habitat et Construction Navale Bordeaux au cours de l'exercice 2019-2020.

ACCORDS COLLECTIFS - FRANCE

Quinze accords collectifs ont été signés et déposés à la DIRECCTE au cours de l'exercice 2019-2020.

RECOURS À LA SOUS-TRAITANCE - PÉRIMÈTRE RSE

L'activité Bateau a recours à la sous-traitance pour les métiers de la menuiserie et du composite. Pour l'activité Habitat, la sous-traitance concerne principalement les meubles, les faisceaux électriques ainsi que les châssis. Les achats de production réalisés auprès des sous-traitants

sont définis comme l'ensemble des prestations de service achetées pour se substituer au travail des usines. Pour l'exercice 2019-2020 (16 mois), la sous-traitance a représenté l'équivalent de 422 ETP pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le Groupe a recours à des prestataires externes pour la restauration sur ses sites de production. Ces prestataires sont engagés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Des actions de prévention et de

sensibilisation sont réalisées par les prestataires sur place, comme la mise en place de compost des déchets alimentaires sur le site de Bordeaux.

8.4.2 DONNÉES RELATIVES À L'ENJEU 2 : GARANTIR LA QUALITÉ DES PRODUITS POUR LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

CERTIFICATIONS DES SITES DE PRODUCTION DE LA DIVISION BATEAU

Sites de production	Certification ISO 9001 Management de la qualité	ISO 14001 Management environnemental	ISO 50001 Amélioration de la performance énergétique
France : SPBI	x	x	x
Pologne : Ostroda	x	x	
Pologne : Delphia	x		

Les certifications des filiales ci-dessus ont toutes été renouvelées au cours de l'exercice 2019-2020. Les sites de production de Bordeaux (France), Cadillac (Etats-Unis) et Monfalcone (Italie) ne sont pas certifiés.

8.4.3 DONNÉES RELATIVES À L'ENJEU 3 - DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES À LA PERFORMANCE DURABLE DE L'ENTREPRISE

Périmètre France - indicateur coût de formation / masse salariale : 0,67%

8.4.4 DONNÉES RELATIVES À L'ENJEU 8 - IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES OPÉRATIONS INDUSTRIELLES

CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES (RÉSINES, GEL COAT, BOIS)

Les principales matières premières utilisées par le Groupe sont les résines et gel coats, ainsi que le bois. Les consommations pour l'exercice 2019-2020 correspondent

à une période de 16 mois d'activité dont deux quatrimestres (septembre/décembre) à forte activité industrielle.

Résines et gel coat - périmètre RSE	2019/2020 (16 mois)	2018/2019 (12 mois)	2017/2018
En tonnes / million d'heures travaillées	1 018	998 -9,1%	1097
Part de bois provenant de forêts éco-gérées – périmètre RSE	78,45%	Non suivi	Non suivi

CONSOMMATION D'EAU

La consommation d'eau est liée à l'activité Bateau pour la mise à niveau des bassins d'essai, la réalisation des tests d'étanchéité et l'usage sanitaire. Ce dernier représente un quart de la consommation d'eau. L'évolution de la consommation totale d'eau au cours des années est liée au

renouvellement de l'eau des bassins d'essai qui sont vidés tous les 3 ans environ. L'eau utilisée provient du réseau public et de forages pour certains sites. Sur les sites le permettant, une surveillance régulière des consommations d'eau est effectuée afin de minimiser le risque de fuites.

Eau - périmètre RSE	2019/2020 (16 mois)	2018/2019 (12 mois)
En m ³ / million d'heures travaillées	9 306 +38%	6 743

CONSOMMATION D'ÉNERGIE DES SITES

L'électricité est utilisée pour le fonctionnement des sites de production et l'éclairage. Le gaz est utilisé pour le

chauffage des bâtiments industriels et certains bâtiments administratifs.

Périmètre RSE	2019/2020 (16 mois)	2018/2019 (12 mois)	2017/2018
Consommation d'électricité	3893	3620	3939
En kWh / 1000 heures travaillées		-8,1%	
Consommation de gaz	7453	7352	7860
En kWh PCS / 1000 heures travaillées		-6,5%	
Part de l'électricité d'origine renouvelable	6,23%	Non suivi	Non suivi

TAUX DE CONFORMITÉ DES REJETS INDUSTRIELS AQUEUX

Tous les sites du Groupe disposent de séparateurs à hydrocarbures, régulièrement entretenus, qui permettent d'épurer les eaux avant rejet dans le milieu naturel. Les

rejets aqueux font l'objet d'une surveillance par des mesures régulières.

Périmètre France	2019/2020 (16 mois)	2018/2019 (12 mois)	2017/2018
Taux de conformité	96%	93,4%	95,8%

MAÎTRISE DE LA GÉNÉRATION DES DÉCHETS

Tonnes de déchets générés par million d'heures travaillées	2019/2020 (16 mois)	2018/2019 (12 mois)	2017/2018
France	1756	1726	1746
RSE	1544	1435	Non disponible

TRAITEMENT DES DÉCHETS

Périmètre RSE - En tonnes

Type de déchets	2019/2020 (16 mois)	2018/2019 (12 mois)
DND* recyclés	3 933	2 884
DND* valorisés	11 075	10 189
DND* enfouis	7 861	6 936
Déchets dangereux (DD)	1 981	1 748

* DND : déchets non dangereux

8.5 Méthodologie et périmètre des informations extra-financières

PROCÉDURE DE REPORTING

Les procédures à mettre en œuvre pour la mesure et le reporting des indicateurs extra-financiers du Groupe Beneteau sont décrites et développées dans un guide méthodologique. Ce guide méthodologique a pour objectif de fiabiliser la collecte des données et de garantir une cohérence et une homogénéité entre les données collectées auprès des différentes filiales. Il est mis à jour chaque année.

Sur cet exercice, le Groupe s'est doté d'un logiciel pour la collecte et la consolidation des informations extra-financières. Les données sont saisies par les différents contributeurs dans le logiciel et font l'objet d'un contrôle et d'une analyse par les pilotes RSE qui coordonnent la rédaction de la déclaration de performance extra-financière. Des contrôles de cohérence, dont certains sont automatiques, sont réalisés pour garantir la fiabilité des données. Le guide méthodologique et les matrices de collecte du logiciel sont traduits en anglais pour les filiales étrangères.

PÉRIODE DE REPORTING

Les données collectées couvrent la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2020, soit un exercice exceptionnellement de 16 mois en raison du changement de date de clôture de l'exercice fiscal.

Cependant, de manière à corrélérer les informations communiquées dans ce rapport avec les informations des différentes déclarations réglementaires environnementales, les sociétés SPBI, Ostroda Yacht et SJ Delphia reportent les indicateurs relatifs aux émissions de COV et à la consommation de résine et gel coat sur la base de l'année civile (1^{er} janvier au 31 décembre 2020). La contribution de ces sociétés représente environ 75% de chacun de ces indicateurs. Les données relatives à la consommation d'eau sont reportées sur la base de l'année civile pour la société SPBI. Les indicateurs relatifs au nombre d'unités de valeur reconnues en situation de handicap sont également reportés sur l'année civile pour toutes les sociétés françaises.

PÉRIMÈTRE DU REPORTING

Est entendu par « périmètre RSE » le périmètre du reporting qui a progressivement été élargi dans un objectif de couvrir le périmètre financier du Groupe.

Le périmètre des sociétés incluses dans le reporting extra-financier au 31 décembre 2020 inclut :

- Les sociétés françaises,
- Les filiales situées en Pologne, aux Etats-Unis, en Italie et à Hong Kong.

La société Seascape qui représente 0,5% des effectifs totaux du Groupe est hors périmètre du reporting RSE. À compter de 2021, cette société sera consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

Les sociétés incluses dans le reporting RSE représentent 99,5% des effectifs totaux du Groupe au 31 décembre 2020, contre 100% au 31 août 2019.

PÉRIMÈTRE DES INDICATEURS

Afin de garantir la pertinence et la fiabilité des données publiées, les sociétés étrangères ont été exclues du périmètre de certains indicateurs. Le périmètre de chaque indicateur est précisé dans l'intitulé de l'indicateur. Le périmètre France correspond à 70% des effectifs Groupe.

Pour cet exercice 2019-2020, de nouveaux indicateurs ont été publiés :

- Part de l'électricité d'origine renouvelable sur la consommation totale d'électricité des sites,
- Part du bois issu de forêts certifiées.

Des indicateurs ont été identifiés comme non pertinents pour certaines des sociétés du périmètre et ne couvrent donc pas l'intégralité du périmètre. Il s'agit notamment :

- Des indicateurs sécurité, environnementaux, et ceux relatifs aux fournisseurs et sous-traitants qui ne portent que sur les sociétés exerçant une activité de production (les indicateurs relatifs aux fournisseurs et sous-traitants étant liés aux achats de production et, par conséquent, à l'activité industrielle),
- De l'indicateur relatif à la consommation de résine et de gel coat : seules les sociétés de la division Bateau, consommatrices de résine et de gel coat, ont été prises en compte.

INDISPONIBILITÉ DE CERTAINES DONNÉES

Le changement de date de clôture et la durée exceptionnelle de 16 mois de l'exercice ont nécessité la mise en place de deux campagnes de collecte des données (septembre/décembre 2019 et janvier/décembre 2020). La période de reporting de 4 mois 2019 ne

correspond pas à une période standard de reporting. Par ailleurs, le Groupe a été victime d'une cyberattaque en date du 19 février 2021, qui a eu pour conséquence de rendre indisponibles l'infrastructure informatique et les données stockées sur les serveurs et nécessaires au reporting RSE. Ces évènements ont eu pour conséquence de rendre la donnée indisponible dans certains points de collecte et pour certains indicateurs. Dans ces cas, la donnée a été estimée en appliquant le ratio de la donnée N-1 sur le nombre d'heures travaillées de la période de reporting.

PRÉCISIONS SUR CERTAINS INDICATEURS

VOLET SOCIAL ET SOCIÉTAL

Effectifs

Il s'agit des collaborateurs liés par un contrat de travail avec une des sociétés du périmètre, qu'ils soient à temps complet ou à temps partiel, rémunérés ou pas. Les effectifs pris en compte sont les effectifs inscrits au 31 décembre.

Les collaborateurs mis à la disposition d'une autre société et restant salariés d'une société du périmètre RSE (salariés détachés et expatriés), les contrats de professionnalisation et d'apprentissage, les VIE, les contrats d'alternance, les collaborateurs en congés maternité, paternité et parentaux, ainsi que les personnes en congés sabbatiques, en congés sans soldes, en congés pour création d'entreprise, en absence longue durée, ou en arrêt maladie sont comptabilisés dans l'effectif. Les mandataires sociaux, les intérimaires, les salariés détachés par une autre entreprise, les retraités, les sous-traitants, ainsi que les stagiaires ne sont pas comptabilisés.

Recrutement

Un recrutement correspond à toute conclusion d'un contrat de travail, qu'il soit d'une durée définie ou indéterminée, au cours de l'exercice considéré. Le passage de CDD à CDI, le passage de contrat de professionnalisation à CDI/CDD, le passage d'intérim à CDI/CDD, ainsi que le passage de stagiaire à CDI, sont considérés comme des recrutements en CDI. La succession de deux CDD conclus pour le même motif est comptée comme deux recrutements s'il y a interruption entre les deux contrats. Dans le cas contraire, un seul recrutement est comptabilisé. La succession de deux CDD pour des motifs différents est considérée comme deux recrutements. Les mobilités internes au périmètre RSE ne sont pas considérées comme des recrutements.

Turnover

Le turnover des salariés permanents correspond aux départs des employés en CDI lors de l'exercice considéré, à l'initiative de l'employeur ou de l'employé, sur l'effectif moyen permanent de l'exercice. Les motifs de départs pris en compte sont les suivants : démission, licenciement, ruptures conventionnelles, et ruptures de périodes d'essai.

Effectif permanent

L'effectif permanent se compose des salariés titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée. Il exclut donc les personnes employées par une société extérieure, les CDD, les contrats d'apprentissage ou contrats professionnels et les stagiaires.

Absentéisme

Les heures d'absence couvrent les absences pour maladie, maladie professionnelle, mi-temps thérapeutique, accidents du travail (y compris les heures d'arrêt du jour de l'accident), ainsi que les absences non payées (congés pour convenances personnelles et absences injustifiées). Les congés pour événements familiaux sont exclus. Le nombre d'heures travaillées théoriques correspond au nombre d'heures théoriquement travaillées conformément aux contrats de travail hors congés payés, RTT et jours fériés.

Accidents du travail

Les accidents survenus durant le temps du trajet domicile/travail ne sont pas comptabilisés. Les intérimaires, stagiaires, expatriés et prestataires sont exclus de ce calcul.

Les accidents n'ayant entraîné un arrêt que le jour de l'accident ne sont pas pris en compte. Les rechutes liées à un premier accident du travail ne sont pas comptées comme un nouvel accident du travail. Les accidents du travail non reconnus par l'autorité administrative ne sont pas comptabilisés. Les accidents du travail contestés par l'employeur sont comptabilisés, sauf s'ils n'ont pas été reconnus par l'autorité administrative.

Heures travaillées réelles

Les heures travaillées incluent toutes les heures de présence dans l'entreprise (y compris les heures de formation, les heures de représentation et les heures d'infirmerie), ainsi que les heures de formation à l'extérieur de l'entreprise. Le nombre d'heures théoriques par jour pour les collaborateurs travaillant au forfait jour a été défini par chaque société en fonction de la catégorie du collaborateur.

Nombre de jours d'arrêt de travail suite à un accident

Tous les arrêts de travail sont pris en compte quelle que soit la durée de l'arrêt mais le jour de l'accident n'est pas compté sauf lorsque la date de déclaration de l'arrêt de travail coïncide avec la date de l'accident. Les jours d'arrêts engendrés au cours de l'exercice de reporting liés à des rechutes suite à un premier accident du travail sont comptés. Dans ce cas, le jour de la rechute est également compté. Les jours d'arrêts suite à un accident du travail non reconnu par l'autorité administrative ne sont pas comptabilisés. Les jours d'arrêt de travail suite à un accident du travail contesté par l'employeur sont comptés, sauf s'il n'a pas été reconnu par l'autorité administrative. Les jours d'arrêt sont comptabilisés sur la base des jours calendaires.

Taux de fréquence

Le taux de fréquence est le nombre d'accidents de travail avec arrêt $\times 1\,000\,000$ / nombre d'heures travaillées réelles.

Taux de gravité

Le taux de gravité est le nombre de jours d'arrêts pour accident du travail $\times 1\,000$ / nombre d'heures travaillées réelles.

Formation

Est considérée comme formation, toute intervention dispensée à un collaborateur de l'entreprise, qu'elle soit faite par un intervenant externe ou non, et qui fait l'objet d'une attestation de présence formalisée par une feuille de présence et un programme. Le nombre d'heures de formation par salarié est calculé sur la base de l'effectif moyen permanent.

Nombre d'unités de valeur reconnues en situation de handicap

Le périmètre est constitué des personnes reconnues en situation de handicap dans le cadre de la déclaration annuelle AGEFIPH (périmètre France). Le nombre d'unités de valeur est calculé sur le périmètre entreprise, intérim, et sous-traitance.

Achats de production réalisés auprès des sous-traitants

Les achats de production réalisés auprès des sous-traitants sont définis comme l'ensemble des prestations de service achetées pour se substituer au travail des usines.

Fournisseurs locaux

Les fournisseurs locaux sont les fournisseurs situés dans les régions Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Aquitaine. L'adresse de référence est l'adresse de facturation.

VOLET ENVIRONNEMENTAL

Certification ISO 14001

Les sites ou filiales pris en compte sont ceux disposant d'un certificat ISO 14001 valable au 31 décembre de l'exercice. Pour un certificat multi-sites, tous les sites sont comptabilisés comme certifiés.

Rejets de COV

Composés Organiques Volatils, soit tout composé organique, à l'exclusion du méthane, ayant une pression de vapeur de 0,01 kPa ou plus à une température de 293,15 Kelvin ou ayant une volatilité correspondante dans des conditions d'utilisation particulières. Les composés organiques contiennent au moins l'élément carbone et un ou plusieurs des éléments suivants : hydrogène, halogènes, oxygène, soufre, phosphore, silicium ou azote (à l'exception des oxydes de carbones et des carbonates et bicarbonates inorganiques). Ils sont émis, soit par combustion, soit par évaporation. Les émissions sont évaluées par calcul d'un bilan matière réalisé sur les quantités de produits contenant des COV. Les facteurs d'émission sont issus du Guide de Rédaction d'un Schéma de Maîtrise des Émissions de COV dans le Secteur des Composites publié en 2004 et rédigé en collaboration avec le CITEPA (Centre Interprofessionnel Technique d'Études de la Pollution Atmosphérique), le GPIC (Groupement de la Plasturgie Industrielle et des Composites), la F.I.N. (Fédération des Industries Nautiques) et le SPMP (Syndicat des Producteurs de Matières Plastiques).

Déchets

La nomenclature retenue est la suivante :

- Déchets non dangereux recyclés : carton, PVC, papier, cuivre, plastique, ferraille, plâtre,
- Déchets non dangereux valorisés : déchets de bois, sciures de bois pour l'activité Bateaux,
- Déchets non dangereux enfouis : tout-venant, déchets inertes,
- Déchets dangereux : colles, peintures, résines, piles, ampoules/néons, DAS, batteries.

Recyclage

Retraitements de matériaux ou de substances contenus dans des déchets au moyen d'un procédé de production de telle sorte qu'ils donnent naissance ou sont incorporés à de nouveaux produits, matériaux ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Cela inclut le retraitement des matières organiques, mais n'inclut pas, notamment, la valorisation énergétique, la conversion pour l'utilisation comme combustible, les procédés comportant une combustion ou une utilisation comme source d'énergie, y compris l'énergie chimique, ou les opérations de remblayage.

Réutilisation

Utilisation directe du déchet, sans effectuer de procédé pour le transformer, par exemple, la réutilisation d'une palette.

Valorisation

Utilisation du déchet pour produire une source d'énergie ou pour remplacer un élément ou un matériau.

Enfouissement

Mise en décharge ou stockage souterrain.

Consommation d'eau

Quantité d'eau spécifiquement utilisée pour les besoins du site (à usage domestique ou industriel).

Consommation d'énergie

Quantité totale d'électricité (en KWh) ou de gaz (en KWh PCS) achetée ou produite et consommée par les sites. En ce qui concerne la consommation de gaz, seul le gaz naturel est pris en compte. Les consommations de propane sont exclues du calcul.

Émissions de gaz à effet de serre

Il s'agit des émissions liées à l'énergie. Les facteurs d'émission sont issus de la base carbone de l'ADEME. Ces facteurs prennent en compte les émissions amont et combustions au niveau de la centrale.

Consommation de résine et de gel coat

La consommation de résine et de gel coat est mesurée à partir des quantités consommées au cours de l'exercice.

9. BENETEAU S.A.

9.1 Principaux niveaux de résultat

BENETEAU S.A., société mère du Groupe Beneteau, a une activité opérationnelle non significative au regard de ses filiales industrielles.

SES PRINCIPAUX NIVEAUX DE RÉSULTAT SONT LES SUIVANTS :

En M€	2019/2020 (16 mois)	2018/2019 (12 mois)
Chiffre d'affaires	23,1	19,8
Résultat d'exploitation	(10,1)	(8,4)
Résultat financier	(14,0)	22,9
Résultat net	(24,5)	14,3

9.2 Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

PAR TRANCHE DE RETARD DE PAIEMENT (A) :

En k€	Factures reçues non réglées au 31/12/2020 dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 91 jours	Au-delà	TOTAL
Tranches de retard de paiement	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 91 jours	Au-delà	TOTAL
Montant total des factures concernées TTC	0	95	0	14	25	135
Pourcentage du montant total des achats TTC	0,0%	0,5%	0,0%	0,1%	0,1%	0,6%
NOMBRE de factures						127

En k€	Factures émises non réglées au 31/12/2020 dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 91 jours	Au-delà	TOTAL
Tranches de retard de paiement	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 91 jours	Au-delà	TOTAL
Montant total des factures concernées TTC	0	2	0	0	165	168
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,6%	0,6%
NOMBRE de factures						171

FACTURES EXCLUES DU POINT (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES

	Factures reçues non réglées au 31/12/2020 dont le terme est échu	Factures émises non réglées au 31/12/2020 dont le terme est échu
Nombre de factures exclues	néant	5
Montant total des factures exclues (k€)	néant	132

DÉLAI DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉ

	Factures reçues non réglées au 31/12/2020 dont le terme est échu	Factures émises non réglées au 31/12/2020 dont le terme est échu
Nombre de factures exclues	Légal	Légal

9.3 Autres éléments

À notre connaissance, à l'exception de BERI 21 S.A., 3 autres actionnaires personne morale détiennent plus de 2,5% du capital de BENETEAU S.A. Il s'agit de Béri 210 à hauteur de 3,78%, NORGES BANK à hauteur de 2,70% et CDC à hauteur de 2,51%.

Le Conseil d'Administration précise que 573 565 actions, soit 0,693% du capital, sont détenues par les salariés et anciens salariés dans le cadre du FCPE BENETEAU ACTION, en application de l'Article L.225-102 du Code de commerce.

Les dépenses visées à l'article 39-4 du C.G.I. s'élèvent, pour l'exercice, à la somme de 64 676 €.

Aucune délégation pour augmentation de capital n'a été donnée sur l'exercice par l'Assemblée Générale.

Au cours de l'exercice, la société a procédé aux achats et ventes d'actions Beneteau dans les conditions suivantes :

- des achats pour un total de 1 023 762 actions au cours moyen de 9,30 €
- des ventes pour un total de 456 143 actions au cours moyen de 9,82 €
- des frais de négociation : 86 k€.

Ainsi, au 31 décembre 2020, le solde des actions propres est de 1 341 848 actions au nominal de 0,10 €, représentant 1,62% du capital, soit 1,62% en actions attribuées. La valeur nette au bilan s'élève à 12 205 milliers d'€ et la valeur au 31 décembre 2020, déterminée sur la base de la moyenne des cours de Bourse de décembre 2020, s'élève à 12 429 milliers d'€.

Les motifs des acquisitions entrent dans le cadre du programme de rachat d'actions propres approuvé par l'Assemblée Générale du 7 février 2020.

9.4 Affectation du résultat

Le Conseil d'Administration propose d'affecter le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de BENETEAU S.A., d'un montant de - 24 472 769,05 €, diminué de 187 502,67 € de « Report à nouveau positif » antérieur, de la manière suivante :

Autres réserves : - 24 285 266,68 €

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices se sont élevés aux sommes suivantes :

	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Nominal de l'action	0,10 €	0,10 €	0,10 €
Nombre d'actions	82 789 840	82 789 840	82 789 840
Dividende net	0,25 €	0,26 €	0,23 €

9.5 Prises de participation significatives et prises de contrôle

Indirectement, via sa participation dans sa filiale SPBI détenue à 100%, BENETEAU SA a augmenté sa participation dans la société SJ DELPHIA située en Pologne, portant son pourcentage d'intérêt de 80% à 100% le 18 novembre 2020.

9.6 Résultats des 5 derniers exercices BENETEAU S.A.

En €	2015/2016 (12 mois)	2016/2017 (12 mois)	2017/2018 (12 mois)	2018/2019 (12 mois)	2019/2020 (16 mois)
Capital en fin d'exercice					
Capital social	8 278 984	8 278 984	8 278 984	8 278 984	8 278 984
Nombre d'actions	82 789 840	82 789 840	82 789 840	82 789 840	82 789 840
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	14 359 635	15 126 363	17 900 536	19 799 730	23 111 149
Résultat avant impôts, participation et intéressement des salariés, amort. Et prov.	(7 779 580)	9 181 307	16 137 137	8 375 048	(19 257 282)
Impôts sur les bénéfices	(5 447 177)	(602 351)	2 271 212	(1 499 866)	(2 236 662)
Participation et Intéressement des salariés	42 387	69 578	170 725	3 545	(36 530)
Résultat net	(1 706 206)	(211 015)	8 239 164	14 297 760	(24 472 769)
Résultat distribué	8 278 984	20 697 460	21 525 358	19 041 663	0
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation et intéressement,					
mais avant amortissements et provisions	(0,03)	0,12	0,17	0,12	(0,21)
Résultat net	(0,02)	(0,00)	0,10	0,17	(0,30)
Dividende attribué à chaque action	0,10	0,25	0,26	0,23	0,00
Personnel					
Effectif moyen des salariés	27	30	38	39	44
Montant de la masse salariale	3 458 392	3 281 244	4 394 253	5 192 930	7 050 000
Montant des sommes versées					
au titre d'avantages sociaux	7 326 158	1 525 858	5 354 910	2 100 411	3 063 000



beneteau-group.com